

ARTICLE L 1313-1 du CDLD

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Oupeye informe la population que le budget communal de l'exercice 2022 a été voté par le Conseil communal en séance publique et peut être consulté en la maison communale (service des finances, rue des Ecoles, 4 à 4684 HACCOURT) du 17 décembre au 30 décembre 2021.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal stroke.

Pierre BLONDEAU

Pr le Bourgmestre,
L'Echevin des Finances,

A blue ink signature consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal stroke and a small flourish.

Paul ERNOUX